

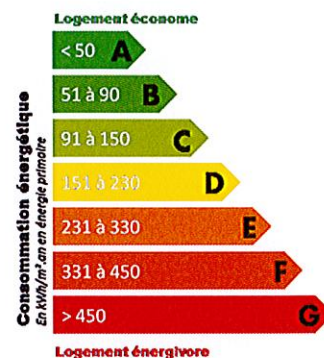
## « HABITER MIEUX ! »

### DE NOUVELLES AIDES POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT ET LA PRECARITE ENERGETIQUE

**Vous êtes propriétaire de votre logement, vous l'occupez ou vous le louez et vous souhaitez réaliser des travaux : vous pouvez bénéficier, sous conditions, de subventions importantes !!!**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013, de nouvelles aides sont mobilisables (taux de subvention majorés, Aide de Solidarité Ecologique abondée, ...), **sous conditions**, pour les **propriétaires occupants** réalisant des travaux permettant un **gain énergétique d'au moins 25%** et pour les **propriétaires bailleurs** conventionnant leur(s) logement(s) et réalisant des travaux permettant un **gain énergétique d'au moins 35%**.

Dans le cadre du **Protocole territorial « Habiter Mieux »** mis en place par la **Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE)** en partenariat avec l'**Anah (Agence Nationale de l'Habitat)**, des aides sont également mobilisables, **sous conditions**, pour les **propriétaires** réalisant des travaux de **sortie d'insalubrité, d'adaptation de leur habitat à leur âge et/ou à leur handicap**.



<b>NOUVEAUX PLAFONDS DE RESSOURCES ANAH PROPRIETAIRES OCCUPANTS</b>		
<i>(Revenu fiscal de référence N-2)</i>		
<b>Nombre de personnes composant le ménage</b>	<b>Ménages aux ressources très modestes (€)</b>	<b>Ménages aux ressources modestes (€)</b>
1	14 173	18 170
2	20 728	26 573
3	24 930	31 957
4	29 123	37 336
5	33 335	42 736
Par personne supplémentaire	+ 4 200	+ 5 382

Le **Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM)** est à votre disposition, **gratuitement et sans engagement de votre part**, pour vous conseiller techniquement, financièrement, vous assister administrativement dans vos démarches de demandes d'aides et vous orienter vers les scénarii de travaux les plus adaptés et les plus efficaces en termes de gain énergétique.

Rendez-vous à la **permanence du CALM dans les locaux de la Communauté de Communes** 2 avenue du Général De Gaulle à CATTENOM les 3<sup>èmes</sup> vendredis du mois de 10h à 12h.